

Théria Finance, SARL au capital de 1428 €, ayant son siège social sis 30, place Pey Berland, 33000 BORDEAUX
RCS Bordeaux, n° 751 055 062, N° de TVA intracommunautaire : FR19751055062
RCP & GF de MMA Entreprises, police n° 1-128293104
Téléphone :05.56.81.68.20, Mail :contact@theria-finance.fr
Déclaration CNIL n° 1648763



DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Jean Patrick COURROY, pour des finalités de traitement des dossiers. Elles sont conservées jusqu'à 5 ans après la fin de la relation d'affaires et sont destinées à Jean Patrick COURROY responsable de traitement, prestataires et/ou sous-traitants.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de retrait du consentement au traitement ainsi que du droit de demander la limitation du traitement de vos données personnelles ou de vous y opposer en contactant directement : Monsieur Jean Patrick COURROY, à l'agence Théria finance, 30 place Pey Berland ou à l'adresse mail suivante : contact@theria-finance.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

A cet effet, nous vous informons que si, durant notre mission, vous souhaitez exercer vos droits de retrait du consentement ou d'effacement au traitement, nous serions tenus de conserver vos données 5 ans à compter de la fin de notre relation contractuelle.

Siège social et bureaux : 30 place Pey Berland, 33000 BORDEAUX
Théria Finance, SARL au capital de 1428 €-RCS Bordeaux 751055062-Identifiant TVA intracommunautaire FR76751055062-Assurance responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de MMA Entreprises, police n° 1-128293104- Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiement, courtier en assurance enregistré à l'ORIAS sous le n° 13005258-Membre de l'Association NAtionale des Conseils en Investissement Financiers-CIF
n° E003508, association agréée par l'AMF-Carte de transactions en immeubles et fonds de commerce numéro CPI 3301 2015 000 000 383 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux

Statuts réglementés

• **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)**, proposant un conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF, référencé sous le n° E003508 par l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI-CIF)⁽¹⁾, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris, association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)⁽²⁾. Susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

• **Intermédiaire en assurance** inscrit en qualité de courtier et positionné dans la catégorie « b » sur le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS) en qualité de courtier sous le n° 1300 52 58⁽³⁾, non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et autorisé actuellement à présenter principalement les contrats des entreprises d'assurance.

Niveau de Conseil

Niveau 1 obligatoire : Nous nous engageons à vérifier la cohérence et le caractère approprié du produit sélectionné (test de cohérence)

• **Titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds** n° CPI 3301 2015 000 000 383, délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de BORDEAUX le 25 aout 2015.

• **Primonial & Primonial REIM sont nos partenaires.**



• **Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque (MIOBSP) immatriculé à l'ORIAS⁽³⁾** sous le numéro 1300 52 58, non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec un ou plusieurs établissements de crédit ou établissements de paiement et autorisé actuellement à présenter les offres des établissements suivants :

Le client est informé que le MIOBSP ne détient aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital dans les établissements susvisés. Non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité et exerçant l'intermédiation en vertu d'un/des mandat(s) délivrés par :

- Le Crédit Agricole, ayant son siège social sis au 304, bd du Président Wilson CS 41272 - 33076 BORDEAUX CEDEX. RCS BORDEAUX 434 651 246 et inscrit, auprès de l'ORIAS, sous le n° 07 022 491 en tant que Société de courtage d'assurances.
- Le Crédit Mutuel du Sud-ouest, ayant son siège social sis a 1, rue Louis Lichou 29 480 Le Relecq-Kerhuon. et inscrit, auprès de l'ORIAS, sous le n°07 025 585 en tant que Société de courtage d'assurances.
- La Société Générale du Sud-ouest, ayant son siège social sis a 129 Boulevard Haussmann 75009 Paris. et inscrit, auprès de l'ORIAS, sous le n°07 022 493 en tant que Société de courtage d'assurances.
- La Caisse d'épargne Poitou-Charente, ayant son siège social sis a 100, avenue Salvador Allende - BP 89139 - 79061 Niort CEDEX et inscrit, auprès de l'ORIAS, sous le n° 07 004 055 en tant que Société de courtage d'assurances.

Nous vous informons que nous proposons un service de conseil non indépendant (notre établissement perçoit 1% de commissions de la part des établissements financiers) portant sur une large gamme de contrat de crédits disponibles sur le marché.

- Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>.

- Les activités de CIF sont contrôlables par l'Autorité de Marchés Financiers (AMF)

- L'activité immobilière est contrôlable par la DGCCRF

Producteur de produits/ Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Suravenir, Spirica, Nortia, swisslife, April Assurance	Compagnie d'assurance	Courtage	Commission
Primonial, Carminiac gestion, La financière de l'échiquier, Pictet, H2O, Amundi, haas gestion	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission
Crédit Mutuel du Sud Ouest, caisse d'épargne Poitou-Charentes, Crédit Agricole	Etablissement bancaire/crédit	Convention de distribution	Commission

- Le CIF ne peut encaisser aucun fond, effet ou valeur.

Il dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) suffisante couvrant ses diverses activités. Cette couverture est notamment conforme aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances et souscrite auprès de MMA entreprises (polices n° 1-128293104) pour des montants de (par sinistre et par période d'assurance)

	IAS	IOBSP	CIF	Immobilier Direct
RCP	1 500 000 € / sinistre 2 000 000 € / an	500 000 € / sinistre 800 000 € / an	150 000 € / sinistre 150 000 € / an	150 000 € / sinistre 150 000 € / an

Siège social et bureaux : 30 place Pey Berland, 33000 BORDEAUX

Théria Finance, SARL au capital de 1428 €-RCS Bordeaux 751055062-Identifiant TVA intracommunautaire FR76751055062-Assurance responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de MMA Entreprises, police n° 1-128293104- Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiement, courtier en assurance enregistré à l'ORIAS sous le n° 13005258-Membre de l'Association Nationale des Conseils en Investissement Financiers-CIF

n° E003508, association agréée par l'AMF-Carte de transactions en immeubles et fonds de commerce numéro CPI 3301 2015 000 000 383 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux

Établissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique ou commercial significatif :



La liste complète actualisée des promoteurs de produits pourra être fournie sur simple demande à Primonial Partners.

Modalités de saisine de l'entreprise :

En cas de contestation, votre Conseiller fera les meilleurs efforts pour vous apporter les explications nécessaires et rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai,
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En second lieu, vous avez la possibilité, selon les cas, de vous adresser à :

- Médiateur compétents pour les litiges avec un entreprise : Un médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris
- Pour les réclamations liées aux produits financiers, à Madame Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, mediation@amf-france.org). <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>
- Pour les réclamations liées aux produits d'assurance : vous pouvez vous adresser à la Médiation de l'Assurance, - TSA 50110, 75441 Paris cedex 09. <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- Pour les réclamations liées à l'activité IOBSP : vous pouvez vous adresser au Médiateur de la consommation - ANM CONSO – 62 rue Tiquetonne 75002 Paris. www.anm-conso.com/anacofi-iobsp
- Pour les réclamations liées aux biens immobiliers : vous pouvez vous adresser au Médiateur de la consommation - ANM CONSO – 62 rue Tiquetonne 75002 Paris. www.anm-conso.com/anacofi-immo
- Pour les réclamations liées à la réglementation relative aux données personnelles (RGPD), vous pouvez vous adresser à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy 75007 Paris, www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil

Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseiller pourra recevoir, en plus des frais d'entrée une fraction des frais de gestion ne pouvant excéder 1,25 % de ceux-ci.

Le client est informé que les honoraires du Conseiller sont les suivants : Etude au tarif horaire 150 euros H.T / 180 euros TTC, transfert de PEA 250 euros H.T / 300 euros TTC, audit Patrimonial Forfait minimum 450 euros H.T / 540 euros TTC, audit Patrimonial Forfait complet 750 euros H.T / 900 euros TTC, et aide administrative 500 euros H.T / 600 euros TTC.

Conformément aux dispositions de l'article 325-4 du règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte ou à la société qui autorise la commercialisation par le Conseiller de ses produits. Le Conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

Le Conseiller en Investissement Financier est un professionnel indépendant et réglementé par les différents statuts indiqués ci-contre. Il est à même de vous conseiller pour la gestion de votre patrimoine notamment dans le cadre de consultations écrites, qui feront l'objet de lettres de mission préalablement acceptées et signées par vous.

Le Conseil en Investissement Financier est à ce titre couvert par un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle souscrit auprès de MMA Entreprises, police n° 1-128293104, pour un montant de 1.500.000 € par sinistre, 2 000 000 € pour l'ensemble des sinistres de la même année.

Le Conseiller en Investissement Financier s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

Votre Conseil en Investissement Financier sera amené à vous proposer un suivi régulier de la stratégie ainsi décidée et mise en place, moyennant une information régulière relative à vos placements ainsi que des rendez-vous selon votre convenance.

Vous souhaitez également être averti(e) :

- Sur les opportunités pouvant vous intéresser
- Sur les éléments de conjoncture impactant
- Sur des optimisations de la fiscalité (loi de finances)
- Autre :

Vous souhaitez échanger avec votre Conseil en Investissement Financier a minima (**prendre en compte la complexité des instruments financiers concernés**):

- Tous les mois
- Tous les trimestres
- Deux fois par an
- Une fois par an

Quel est l'ordre de préférence des modes d'échange avec votre Conseil en Investissement Financier (1, 2, 3, 4)

- En rendez-vous
- Par téléphone :
- Par courrier
- Par mail :

Le client autorise expressément la transmission d'informations le concernant et notamment les informations couvertes par le secret bancaire.

Vu le / / à

Le Conseil en Investissement Financier

Nom : COURROY
Prénom : Jean Patrick
Code : 100083
Signature :

Le(s) client(s)

Nom :
Prénom :
N° dossier :
Signature :

Les informations patrimoniales transmises n'ont pas fait l'objet d'une expertise et restent sous la responsabilité du client ou de ses conseils. Nous ne saurions être tenus pour responsables en cas de transmission d'informations partielles ou incomplètes. Bien que des informations nous aient été transmises nous ne saurions être tenus responsables de défaut de conseil au titre des produits d'investissement non souscrits par notre intermédiaire. Afin de respecter les dispositions de l'article 325-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, vous confirmez que vous avez pris connaissance du « Document d'Entrée en Relation » qui représente notre carte d'identité professionnelle.

⁽¹⁾ www.anacofi.asso.fr

⁽²⁾ www.amf-france.org

⁽³⁾ Ce numéro est consultable sur www.orias.fr, placé sous le contrôle de l'ACP 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09 ; www.acp.banque-France.fr/accueil.html

Siège social et bureaux : 30 place Pey Berland, 33000 BORDEAUX

Théria Finance, SARL au capital de 1428 €-RCS Bordeaux 751055062-Identifiant TVA intracommunautaire FR76751055062-Assurance responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de MMA Entreprises, police n° 1-128293104- Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiement, courtier en assurance enregistré à l'ORIAS sous le n° 13005258-Membre de l'Association Nationale des Conseils en Investissement Financiers-CIF

n° E003508, association agréée par l'AMF-Carte de transactions en immeubles et fonds de commerce numéro CPI 3301 2015 000 000 383 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux